

## Site Natura 2000 FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion" Résumé non technique

### Natura 2000

Un site Natura 2000 est un territoire qui dispose de milieux naturels et d'espèces remarquables, c'est-à-dire rares, vulnérables ou en voie de disparition, à l'échelle européenne. Les sites sont désignés selon deux directives européennes (« Habitats et Oiseaux »). L'objectif d'un site Natura 2000 est de conserver ces milieux naturels et ces espèces remarquables tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles du territoire. Un site Natura 2000 n'est donc pas une « mise sous cloche » de la nature.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

En Aquitaine, 124 sites relevant de la directive Habitats, Faune, Flore et de 26 sites relevant de la directive Oiseaux ont été désignés au titre de Natura 2000. Ils traduisent toute la richesse et la diversité des milieux naturels de la région et de la faune et de la flore qu'ils abritent. Au total, l'Aquitaine représente près de 9% des quelque 1 700 sites français.

### Le réseau hydrographique du Brion

- Le site FR7200801 "Réseau hydrographique du Brion"

Le site se situe en région Aquitaine, dans la partie sud-est du département de la Gironde, au niveau de la ville de Langon. Le périmètre du site Natura 2000 couvre



**326 ha** répartis sur 5 communes: Langon, Roaillan, Mazères, Le Nizan et Aubiac. Il correspond aux vallées alluviales du Brion ainsi que ses principaux affluents.

La quasi-totalité du linéaire du Brion est inclus, d'un peu avant sa source sur la commune de Mazères jusqu'à sa confluence avec la Garonne, en rive gauche, au niveau de la commune de Langon.

- Les espèces et milieux d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du réseau hydrographique du Brion a été désigné pour la présence du vison

d'Europe et de l'habitat naturel remarquable de forêts alluviales.

Suite aux inventaires réalisés sur le site, le site Natura 2000 abrite 3 habitats et 8 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels un habitat (forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun) et une espèce (vison d'Europe) dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ».



- Les activités socio-économiques

La ruralité domine sur ce bassin versant malgré une densité de population (122 hab/km<sup>2</sup>) proche de la moyenne départementale (143 hab/km<sup>2</sup>). Ceci s'explique par la présence dans la partie aval du Brion de la ville de Langon qui est une zone urbanisée, en expansion. Le bassin versant du Brion se tourne vers le tourisme avec la valorisation des produits de son terroir, l'aménagement d'un parc des vergers à proximité de la confluence et le projet de création d'un musée de la farine.

La partie en amont de l'A62 est davantage tournée vers l'élevage et l'agriculture avec un système agricole diversifié (cultures de céréales et production de fourrages) et de l'élevage.



Ce bassin versant a une tendance forestière avec une très large majorité de forêt de feuillus. 62 % du site Natura 2000 a été inventorié et cartographié comme appartenant à des habitats forestiers.

La pêche est la principale utilisation du cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie pour la présence de salmonidés. L'activité de chasse est également représentée avec l'implantation de palombières dans les boisements à proximité du cours d'eau.

D'une manière générale le Brion est un cours d'eau peu fréquenté durant l'année du fait de sa faible accessibilité.

## Les objectifs du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire constituent 16% du site inventorié. Les forêts alluviales occupent une part importante du linéaire du cours d'eau. Cet habitat, en voie de régression au niveau européen, est un enjeu conséquent du site Natura 2000.

Le vison d'Europe et la loutre d'Europe sont des mammifères dépendants du milieu aquatique et de la végétation de bords de cours d'eau. La principale cause de mortalité de ces animaux est la mortalité routière et la destruction de leurs habitats. La grande étendue de leur domaine vital, les amène à parcourir de grandes distances sur le réseau hydrographique traversé par de nombreuses infrastructures routières qui coupent les corridors de déplacements. La conservation de leurs habitats et la limitation de cette cause de mortalité routière sont des enjeux forts sur ce site Natura 2000.



L'écrevisse à pattes blanches a été trouvée sur un affluent du Marquette par la Fédération des AAPPMA de Gironde. La préservation de l'unique station retrouvée sur le site est un enjeu majeur du Document d'objectifs. Cette espèce tend à disparaître dans notre région. Sur le réseau hydrographique du Brion, la comparaison avec des données d'inventaires plus anciennes, confirme cette tendance. Cette espèce affectionne les milieux aquatiques de bonne qualité. La préservation de la qualité de l'eau est donc essentielle sur le site qui abrite également la lamproie de Planer (espèce d'intérêt communautaire).

La présence de colonies de chauves-souris (grands et petits rhinolophes) dans les cavités du château de Roquetaillade implique la mise en œuvre de mesures en faveur de ces espèces. Selon les experts du GCA (Groupe Chiroptère Aquitain), la vallée du Brion pourrait abriter une grande diversité de chiroptères, inconnue actuellement. Les discussions avec les propriétaires de ces milieux lors des groupes de travail confirment cette supposition.

Dans cette vallée, la pratique d'une agriculture traditionnelle a permis la conservation du damier de la Succise avec ses milieux de prédilection comme les prairies de fauche, habitat d'intérêt communautaire et les zones de pâture.

Enfin les nombreux boisements du site abritent le lucane cerf-volant. La poursuite d'une gestion

sylvicole adaptée est importante pour le maintien de ces populations.

Le Brion fait partie du bassin versant Adour-Garonne, seul bassin versant d'Europe à accueillir l'ensemble des 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs amphihalins. A ce titre, le Brion a été désigné « axe à grands migrateurs amphihalins ».

De nombreux ouvrages sur le cours d'eau sont des barrières à la progression des poissons migrateurs. Le Brion va être classé par l'article L.214.17 du Code de l'environnement en liste 1 en amont du moulin de Masseilles. Cette démarche réglementaire de classement du cours d'eau va interdire la construction de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique dans le lit.

➤ 7 objectifs de conservation hiérarchisés (P : prioritaire, S : secondaire, T : tertiaire)

- P ■ Conserver les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et restaurer leurs habitats
- P ■ Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies
- P ■ Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'intérêt communautaire
- S ■ Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux
- S ■ Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats
- T ■ Conserver les populations de Damier de la Succise par une gestion qualitative de ses habitats
- T ■ Maintenir la diversification des habitats forestiers, habitats d'espèces pour conserver les populations d'insectes

Chaque objectif de conservation se décline en objectifs opérationnels qui permettent d'orienter les mesures de gestion sur les 5 ans de mise en œuvre du DOCOB. 17 objectifs opérationnels sont définis dans le présent DOCOB.

➤ 6 Objectifs transversaux

Ces objectifs s'appliquent à l'ensemble du site et regroupent des mesures variées allant de la réalisation de compléments d'inventaire à la sensibilisation à l'environnement sur le site.

- Lutte contre les espèces exotiques invasives.
- Poursuivre l'acquisition des connaissances en vue d'améliorer la gestion.
- Sensibiliser, Communiquer, Informer.
- Coordonner les actions de gestion sur le site avec les programmes et plans d'actions existants.
- Faire émerger une politique de vigilance collective du site.
- Animer et faire une veille du site Natura 2000.

## Les mesures du site Natura 2000

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites :

- Contrats Natura 2000 (forestiers ou « ni agricole ni forestier »)
- Mesures Agro-Environnementales territorialisées MAEt (pour les milieux agricoles)
- Chartes Natura 2000

### ➤ Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les contrats Natura 2000 permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. 20 contrats sont détaillés dans le DOCOB (Cf. Figure).

### ➤ Les MAEt

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.

### ➤ La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations. Les MAEt sont listées dans le DOCOB à titre indicatif.

### ➤ L'animation et les mesures hors contrat

Les missions de l'animateur, recruté pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire, sont d'établir le suivi administratif de la démarche ; d'initier la mise en œuvre des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les MAEt ; d'informer, communiquer et sensibiliser (sur la mise en œuvre du DOCOB, les enjeux et les problématiques de gestion) ; et enfin d'établir les suivis et la mise à jour du DOCOB (suivis des habitats, de l'occupation du sol, des espèces et mise à jour de la cartographie).

	Nom du contrat	Type	Priorité
Milieu ouvert	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	CN "ni ni"	2
	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	CN "ni ni"	2
Milieux aquatiques	Retablisement de mares ou étangs forestiers	CN "forestier"	3
	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques	CN "ni ni"	2
	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	CN "ni ni"	1
	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	CN "ni ni"	1
	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons	CN "ni ni"	2
	Restauration de frayères	CN "ni ni"	3
Milieux forestiers	Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	CN "ni ni"	2
	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	CN "ni ni"	1
	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	CN "ni ni"	1
	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non	CN "forestier"	1
	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	CN "forestier"	2
	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	CN "forestier"	3
	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	CN "forestier"	3
	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "forestier"	3
Tout type de milieu	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	CN "ni ni"	3
	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	CN "ni ni"	2
	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	CN "ni ni"	1
	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	CN "ni ni"	2

### Consultation Documents Natura 2000 :

L'ensemble des documents réalisés sont consultables sur le **site internet** :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/>

Vous pouvez directement accéder à la rubrique **téléchargement** avec le lien suivant :

<http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/brion/?q=node/3>

Vous pouvez directement accéder au **Document de synthèse** avec le lien suivant :

[www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/brion/CEN\\_Aquitaine\\_Document\\_Synthese\\_Brion\\_web.pdf](http://www.cren-aquitaine.fr/natura2000/media/brion/CEN_Aquitaine_Document_Synthese_Brion_web.pdf)

